Mis en ligne le 5 décembre 2024
Par Louise de MASCAREL, assistante à la Direction Générale des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20241203-17-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 03-12-2024
Publication le : 03-12-2024

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 28 novembre 2024

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 19

Date de convocation : 22 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Stéphanie BESSET, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Yann GUELY et Orlane FANGET.

Absents :

Monsieur Damien VINCIGUERRA donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Frank PRESUMEY donnant pouvoir à Monsieur Eric GLENAT, Madame Clotilde BERTHIER, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Madame Julie LADRET et Monsieur Xavier HEDOU.

Monsieur Alain FERNANDEZ est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-4.2-185

Création de postes en accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le Maire expose :

Considérant la nécessité de créer plusieurs postes en accroissement saisonnier d'activité pour assurer le bon fonctionnement de la saison estivale à la piscine pour l'année 2025,

Les postes sont ouverts sur différents grades, selon les nécessités de service, en fonction des candidatures pour les postes de maitre-nageur sauveteur et surveillant de baignade et des amplitudes d'ouverture de la piscine municipale en 2025.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat initial d'accroissement saisonnier d'activité ainsi que son renouvellement éventuel, est limité à 6 mois sur une période de référence de 12 mois consécutifs.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la création de :

- 10 postes à temps complet
- 11 postes à temps non complet

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20241203-17-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 03-12-2024
Publication le : 03-12-2024

Le détail des postes (emploi, nombre de postes, grade, qualité et indice majoré de rémunération) est représenté dans le tableau ci-dessous :

Emploi	Nombre de postes	Grade	Temps de travail	Indice majoré de rémunération
Chef de bassin	1	Conseiller territorial des A.P.S	35h	645
Maitre-Nageur-Sauveteur	3	Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	35h	470
Maitre-Nageur-Sauveteur	3	Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	35h	406
Surveillant de baignade	3	Opérateur territorial des A.P.S	35h	387
Maitre-Nageur-Sauveteur	2	Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	17h30	470
Maitre-Nageur-Sauveteur	2	Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	17h30	406
Surveillant de baignade	2	Opérateur territorial des A.P.S	17h30	387
Agent de caisse	2	Adjoint Administratif territorial	23 h	366
Agent de vestiaire et d'entretien	3	Adjoint technique territorial	25h	366

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** la création de 21 postes dont 11 à temps non complet en accroissement saisonnier d'activité telle que décrite dans le tableau récapitulatif ci-dessus,
- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de la Commune,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 2 décembre 2024
Le Maire

